



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 31 JUILLET 2025

Affaire n° 12-20250731

Fourniture et mise en œuvre d'enrobés pour la Commune du Tampon (enrobés hydrocarbonés – constituants, formulation, fabrication, transport, mise en œuvre et contrôle sur chantier)

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

1er août 2025

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 25 juillet 2025

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 35
- représentés : 10
- absents : 4

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trente et un juillet à dix-sept heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Augustine Romano, Jean Richard Lebon, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Albert Gastrin, Serge Técher, Martine Corré, Jean Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Régine Blard, Allan Amony, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Anissa Locate, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Charles Emile Gonthier par Mansour Zarif, Gilberte Lauret-Payet par Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Véronique Fontaine par Régine Blard, Noéline Domitile par Marie-Claire Boyer, Doris Técher par Sylvie Leichnig, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Étaient absents :

Bernard Picardo, Marcelin Thélis, Jean-Pierre Georger, Serge Sautron

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 12-20250731

Fourniture et mise en œuvre d'enrobés pour la Commune du Tampon (enrobés hydrocarbonés – constituants, formulation, fabrication, transport, mise en œuvre et contrôle sur chantier)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'appel d'offres ouvert lancé le 28 mars 2025, relatif à la fourniture et mise en œuvre d'enrobés pour la commune du tampon (enrobés hydrocarbonés – constituants, formulation, fabrication, transport, mise en œuvre et contrôle sur chantier) se décomposant en 3 lots sectoriels comme suit :

- Lot 1 : Centre-ville – SIDR – ZAC Paul Badré – Araucarias – Cassiopée – PK 12 – PK 13 – PK14 – Bras Creux – PK 17 – Champcourt – Trois Mares A et B – Dassy – Bras de Pontho – Chemin Neuf – Pont d'Yves
- Lot 2 : Terrain Fleury – Bérive – Grand Tampon – Ligne d'Equerre – Petit Tampon
- Lot 3 : PK 19 – Piton Hyacinthe – 23e km – Bois Court – Piton Ravine Blanche – Coin Tranquille – Notre Dame de la Paix – Petite Ferme – 27e km – Grande Ferme

Vu le rapport n° 12-20250731 présenté au Conseil municipal du 31 juillet 2025,

Considérant que les prestations prendront la forme d'accords-cadres à bons de commande, conclus pour une durée d'un an à compter de leur notification et reconductibles tacitement par période annuelle dans la limite de trois années supplémentaires,

Considérant que la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et d'un avis complémentaire publié sur L'INFO.re, compte tenu du montant de l'opération,

Considérant les 4 plis reçus à la date limite de remise des offres, le 29 avril 2025 :

- RAZEL BEC / RAZEL BEC REUNION
- SAS GRANDS TRAVAUX DE L'OCEAN INDIEN (GTOI)
- BTOI-ENROBES REUNION
- SBTPC SOGEA REUNION

Considérant que suite à l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 juillet 2025 a émis un avis favorable à l'attribution des marchés,

Considérant que selon l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales, les marchés passés selon une procédure formalisée, mais dont le montant estimé est inférieur au seuil européen, ne sont pas attribués par la Commission d'Appel d'Offres mais par l'assemblée délibérante,

Considérant que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, compte 2315,

Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 31 juillet 2025 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité

Article 1 d'attribuer les marchés avec les candidats suivants :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant maximum annuel en € ^{HT}	Délai d'intervention
1	Centre-ville – SIDR – ZAC Paul Badré – Araucarias – Cassiopée – PK 12 – PK 13 – PK14 – Bras Creux – PK 17 – Champcourt – Trois Mares A et B – Dassy – Bras de Pontho – Chemin Neuf – Pont d'Yves	BTOI – ENROBES REUNION	2 500 000 € ^{HT}	1 jour
2	Terrain Fleury – Bérive – Grand Tampon – Ligne d'Equerre – Petit Tampon	BTOI – ENROBES REUNION	600 000 € ^{HT}	1 jour
3	PK 19 – Piton Hyacinthe – 23e km – Bois Court – Piton Ravine Blanche – Coin Tranquille – Notre Dame de la Paix – Petite Ferme – 27e km – Grande Ferme	BTOI – ENROBES REUNION	1 000 000 € ^{HT}	1 jour

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Augustine Romano, 4e adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**